

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 3 juin 2024 à 20h30

**Personnels, gestion des emplois et des compétences, formation**

**10. Créations de postes**

Régis PICOT donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Pour permettre le bon fonctionnement des services, il vous est proposé de créer au tableau des effectifs et des emplois suivants. La mise à jour du tableau des effectifs et des emplois amenés à être supprimés sera faite ultérieurement après avis du CST.

Un emploi de responsable de la Halle	Le départ en retraite de la responsable de la Halle nécessite une réorganisation de la salle de spectacle. Ce poste est créé avec des missions plus techniques pour assurer une meilleure continuité et sécurité de service. Il est à noter que l'apprenti sur des missions techniques sera dans un premier temps arrêté car trop chronophage. Cette création permettra également de tiler le poste de responsable. Il vous est proposé de créer un emploi sur les grades de technicien, technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe, technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe et d'ingénieur à temps complet.
--------------------------------------	---

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	40	5
Vote Pour	40	5
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240613-10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/06/2024

Publication : 14/06/2024

Délibération n°2024/06/03/10 du 3 juin 2024 à 20h30



Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



<p>Un emploi d'enseignement de flute</p>	<p>L'orchestre à l'école est une activité visant à démocratiser la pratique des instruments et le travail en orchestre des élèves. Cette activité permet de faire connaître le conservatoire à d'autres publics. L'orchestre à l'école est un dispositif qui tourne sur les écoles viroises tous les 2 ans. Il concerne l'école Malraux. A la rentrée, l'objectif est d'élargir le champ de cette activité à deux nouvelles écoles Jean Moulin et Castel. Pour ce faire, il vous est proposé d'étendre les heures d'enseignement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o du professeur de violoncelles en augmentant d'une heure son activité soir en passant de 8H30 à 9H30 sur le grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe</li> <li>o du professeur de violon en augmentant d'une heure son activité soir en passant de 8H à 9H sur le grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe</li> </ul> <p>Et de créer 1H30 d'enseignement de flute, ce besoin serait ouvert sur les grades d'assistants d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> et 1<sup>ère</sup> classe. Le professeur actuel ne peut assurer les nouveaux besoins du fait de son cumul d'activité (maximum 23h hebdomadaire) et pour satisfaire les besoins des usagers.</p>
--	---

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	40	5
Vote Pour	40	5
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

<p>Un emploi d'adjoint administratif au motif d'un accroissement temporaire d'activité</p>	<p>Cet accroissement se justifie par la réalisation de la mission portant sur l'adressage. Il vous est demandé de valider une création de 6 mois supplémentaire pour l'agent occupant actuellement ce poste. Ce poste est ouvert, à temps complet, sur le grades d'adjoint administratif.</p>
--	---

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	40	5
Vote Pour	40	5
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240613-10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/06/2024  
Publication : 14/06/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/06/03/10 du 3 juin 2024 à 20h30



Un emploi d'agent saisonnier	Poste de 2 mois pour al période estivale à temps complet sur les services techniques de la commune déléguée de St Germain de Tallevende.
------------------------------	--

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	40	5
Vote Pour	40	5
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

un emploi d'agent d'entretien	Un agent d'entretien titulaire du grade d'adjoint technique à 7H35 hebdomadaire effectue des heures complémentaires chaque semaine scolaire sur Roullours : il est proposé de passer à 13h hebdomadaire.
-------------------------------	--

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	40	5
Vote Pour	40	5
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Vu l'avis favorable du CST sur les différents sujets présentés du 29 Avril 2024

Considérant l'avis favorable de la Commission du Personnel, gestion emplois et compétences, formation du 6 mai 2024,

Considérant l'avis favorable du Bureau Municipal du 22 mai 2024,

**Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- de créer les emplois pré cités ci-dessus
- d'adopter ces modifications au sein du tableau des emplois et des effectifs.
- Dire que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au budget
- De donner tous pouvoirs à Madame le Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240613-10-DE

Accusé certifié exécutoire

Samuel BINET

Nicole DESMOTTES

Réception par le préfet : 13/06/2024

Publication : 14/06/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/06/03/10 du 3 juin 2024 à 20h30



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 35

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 07

Nombre de membres excusés ayant  
donné pouvoir : 05

Nombre de membres absents: 05

Le 3 juin 2024 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 28 mai 2024.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 28 mai 2024.

Samuel BINET a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
ALLEGRE Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BLANC Meiggie			<input checked="" type="checkbox"/>	
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		Françoise FOUBERT
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
COURTEILLE Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël		<input checked="" type="checkbox"/>		Pierre-Henri GALLIER
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina		<input checked="" type="checkbox"/>		
LABRENE Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DREAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEFEVRE Yoann			<input checked="" type="checkbox"/>	

Accusé de réception par le préfet : 13/06/2024

014-200060176-20240613-12-DE  
LE DREAU Nathalie

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/06/2024

Publication : 14/06/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/06/03/10 du 3 juin 2024 à 20h30



LEFOUR Tony		<input checked="" type="checkbox"/>		MALOISEL Gilles
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine		<input checked="" type="checkbox"/>		
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLÉON Philippe		<input checked="" type="checkbox"/>		BALLÉ Marie-Noëlle
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
MASSÉ Aurélie		<input checked="" type="checkbox"/>		PICOT Régis
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBLIN Sylvie			<input checked="" type="checkbox"/>	
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240613-10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/06/2024

Publication : 14/06/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/06/03/10 du 3 juin 2024 à 20h30

